



Rapport de Présentation

Livret 5

Résumé non technique

Version d'approbation - 20 février 2020



#5. Résumé non technique

Sommaire

I.	Méthodologie de l'évaluation environnementale	5
II.	Diagnostic territorial prospectif	6
II. 1)	<i>Démographie</i>	7
II. 2)	<i>Habitat</i>	9
II. 3)	<i>Socio-Economie</i>	10
II. 4)	<i>Economie</i>	11
II. 5)	<i>Equipements</i>	12
II. 6)	<i>Déplacements</i>	13
II. 7)	<i>Formes urbaines</i>	14
III.	L'état initial de l'environnement	16
III. 1)	<i>Les milieux naturels et la Trame Verte et Bleue</i>	16
III. 2)	<i>Les paysages, la valorisation du patrimoine et la consommation foncière</i>	18
III. 3)	<i>La ressource en eau</i>	19
III. 4)	<i>Les risques et les nuisances</i>	22
III. 5)	<i>Les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les choix énergétiques</i>	24
IV.	L'évaluation environnementale	26
IV. 1)	<i>Les incidences du SCoT sur les milieux naturels et la Trame Verte et Bleue</i>	26
IV. 2)	<i>Les incidences du SCoT sur la qualité des paysages, la valorisation du patrimoine et la consommation foncière</i>	27
IV. 3)	<i>Les incidences du SCoT sur la ressource en eau</i>	28
IV. 4)	<i>Les incidences du SCoT sur l'exposition des biens et personnes aux risques et nuisances</i>	28
IV. 5)	<i>Les incidences du SCoT sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les choix énergétiques</i>	29
V.	Dispositif de suivi	30

I. Méthodologie de l'évaluation environnementale

En application de la Directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001, transcrite dans le Code de l'urbanisme par le Décret du 27 mai 2005, le SCoT est soumis à une évaluation environnementale. Une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement et sur les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, notamment les zones Natura 2000, est conduite dans ce sens. Dans le cadre de l'évaluation environnementale, sont présentées des mesures complémentaires pour éviter, réduire, voire compenser s'il y a lieu, les incidences de la mise en œuvre du SCoT.

L'évaluation environnementale a pour objectif d'apprécier le projet de territoire défini par le SCoT en évaluant la cohérence entre les objectifs et les dispositions du schéma avec les enjeux environnementaux soulevés par l'Etat initial de l'environnement. Elle a pour objectif de :

- vérifier que l'ensemble des facteurs environnementaux a été pris en compte lors de l'élaboration du SCoT ;
- analyser tout au long du processus d'élaboration, les effets potentiels des objectifs et orientations d'aménagement et de développement sur toutes les composantes de l'environnement ;
- permettre les inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des orientations avec les objectifs environnementaux ;
- dresser un bilan factuel à terme des effets de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement.

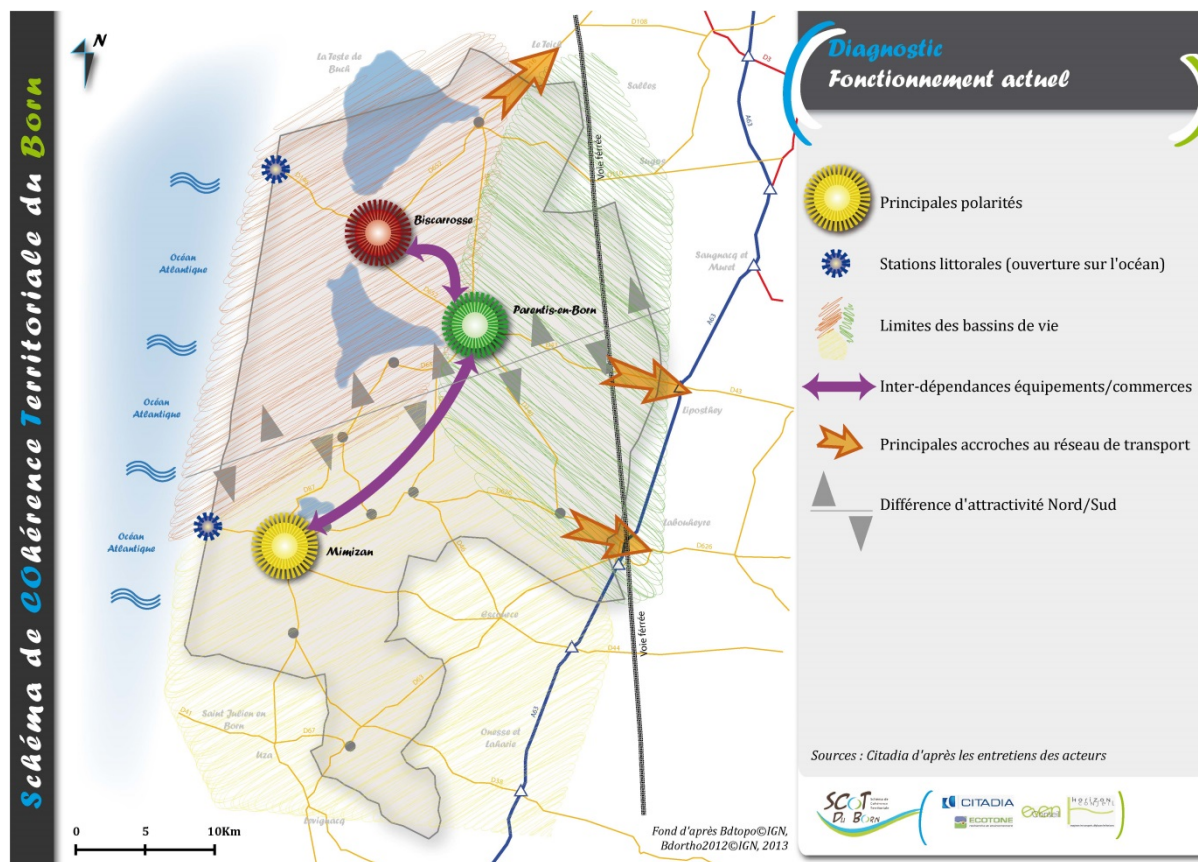
L'évaluation environnementale du SCoT du Born s'est déroulée dans le respect du principe de travail itératif avec des échanges réguliers avec l'équipe porteuse du projet à chaque étape clef de la démarche. L'objectif a été avant tout d'assurer la meilleure intégration possible des grands enjeux environnementaux dans l'élaboration du PADD et du DOO.

II. Diagnostic territorial prospectif

Appartenant à l'entité des Landes de Gascogne, le territoire du SCoT du Born se caractérise par une **dichotomie entre un relief dunaire (à l'ouest, bordé par l'Océan Atlantique) et le plateau landais (à l'est, recouvert par des massifs résineux parsemés de quelques clairières). L'interface entre ces deux entités est marquée par une succession de lacs (dits d'arrière-dunes).**

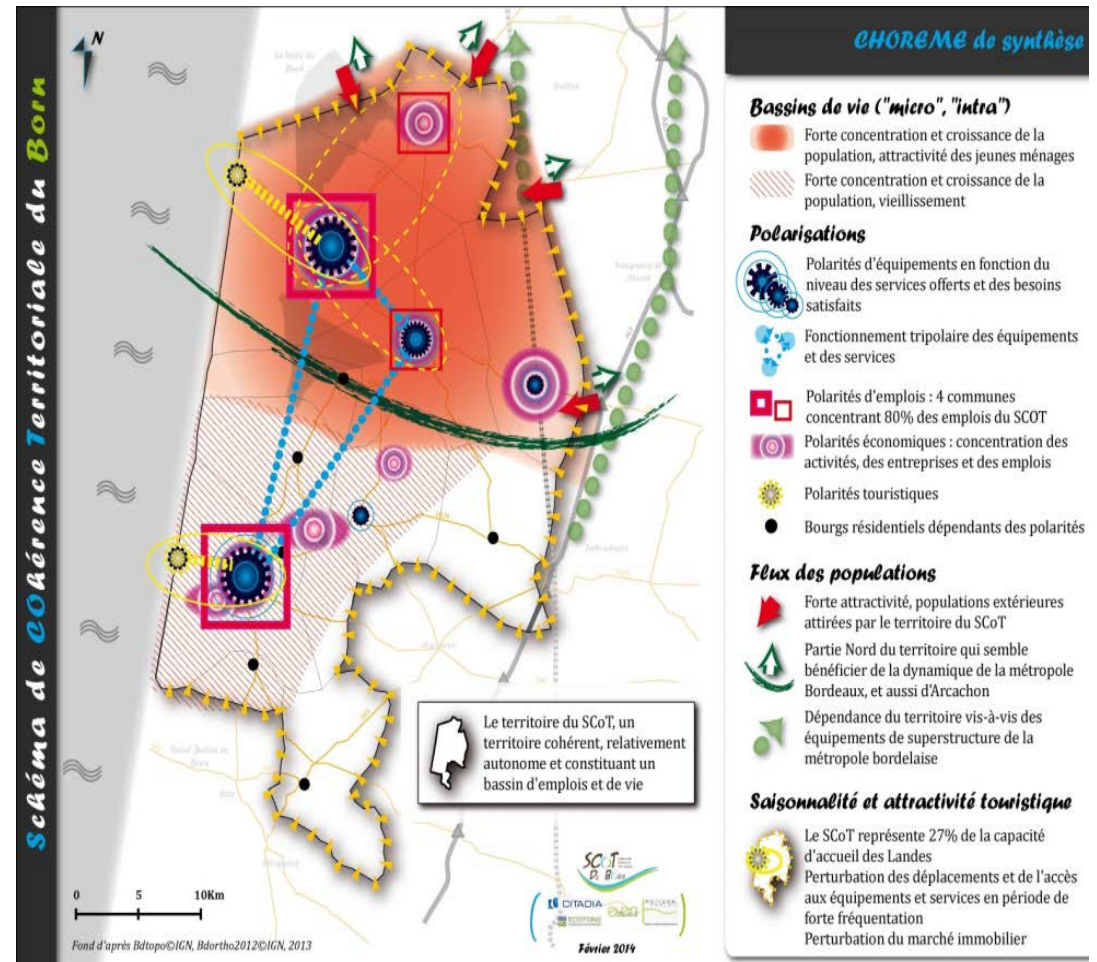
Composé de 13 communes, il se situe à moins de 40 minutes de la métropole régionale d'Aquitaine, Bordeaux. Les **deux villes moyennes situés sur ce territoire (Mimizan et Biscarrosse)** rassemblent un peu plus de la moitié de la population du territoire du SCoT.

Le territoire du SCoT est également intégré dans sa totalité au Pays Landes Nature Côte d'Argent.



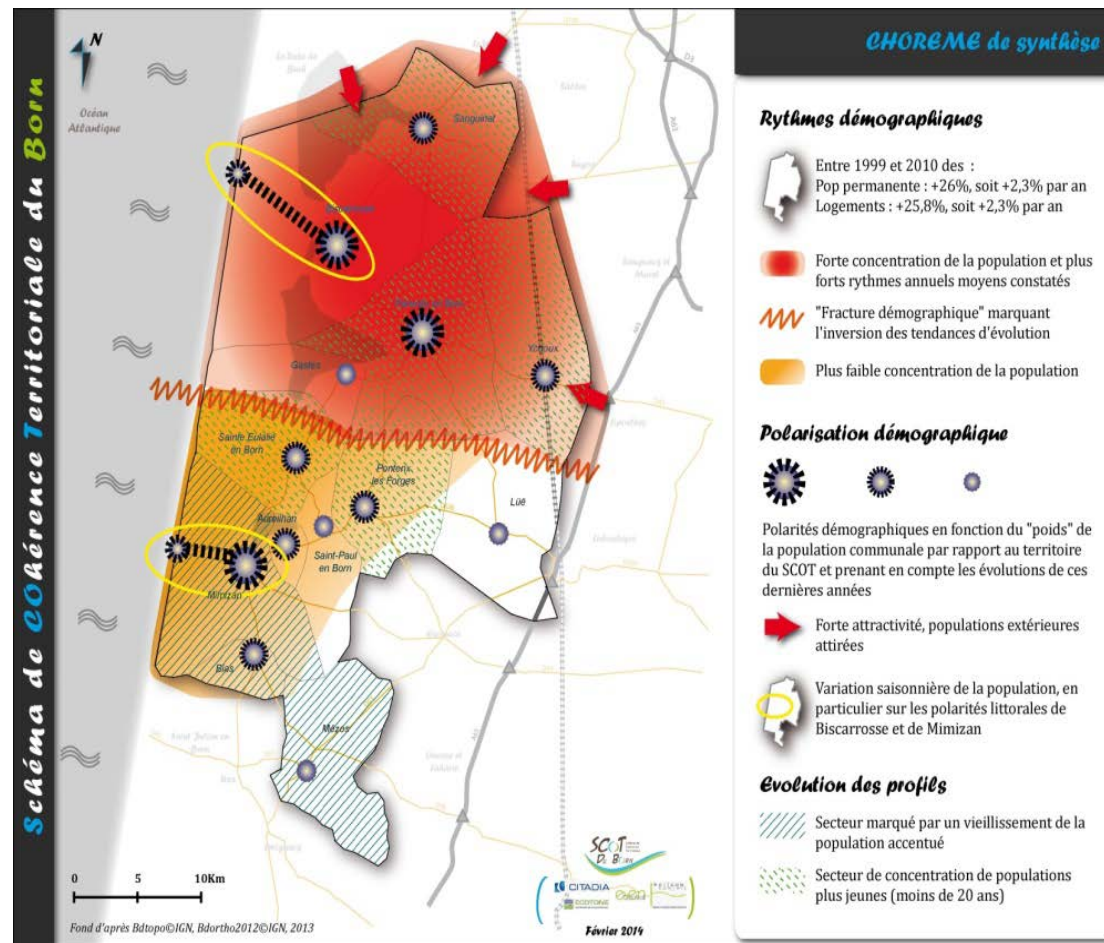
II. 1) Démographie

Le territoire du SCoT du Born se caractérise par une croissance migratoire soutenue, qui doit se nuancer toutefois par une croissance beaucoup plus marquée dans sa moitié Nord, qui se révèle plus attractive, notamment pour les jeunes ménages. Au Sud, une tendance se dessine autour du vieillissement de la population, notamment en raison de l'attractivité du territoire pour les 60 ans et plus à laquelle s'ajoute un vieillissement de la population. Les densités de populations se concentrent sur les pôles de Biscarosse et Mimizan, tandis que le reste du territoire connaît une densité très faible. Par ailleurs, les ménages ont tendance à être de plus en plus petits, et affichent également une baisse dans leurs revenus.



Les enjeux démographiques du territoire pour les années à venir sont :

- Maintenir la dynamique économique engagée sur le territoire (attractivité d'actifs, création d'emplois) ;
- Viser au maintien de l'équilibre territorial en termes de répartition spatiale de l'emploi ;
- Affirmer un lien plus étroit entre croissance démographique et croissance économique ;
- Créer les conditions de la pérennité d'une économie productive sur le territoire dans une démarche complémentaire avec l'économie présentielle ;
- Conforter le territoire du SCoT du Born comme bassin d'emplois autonome.



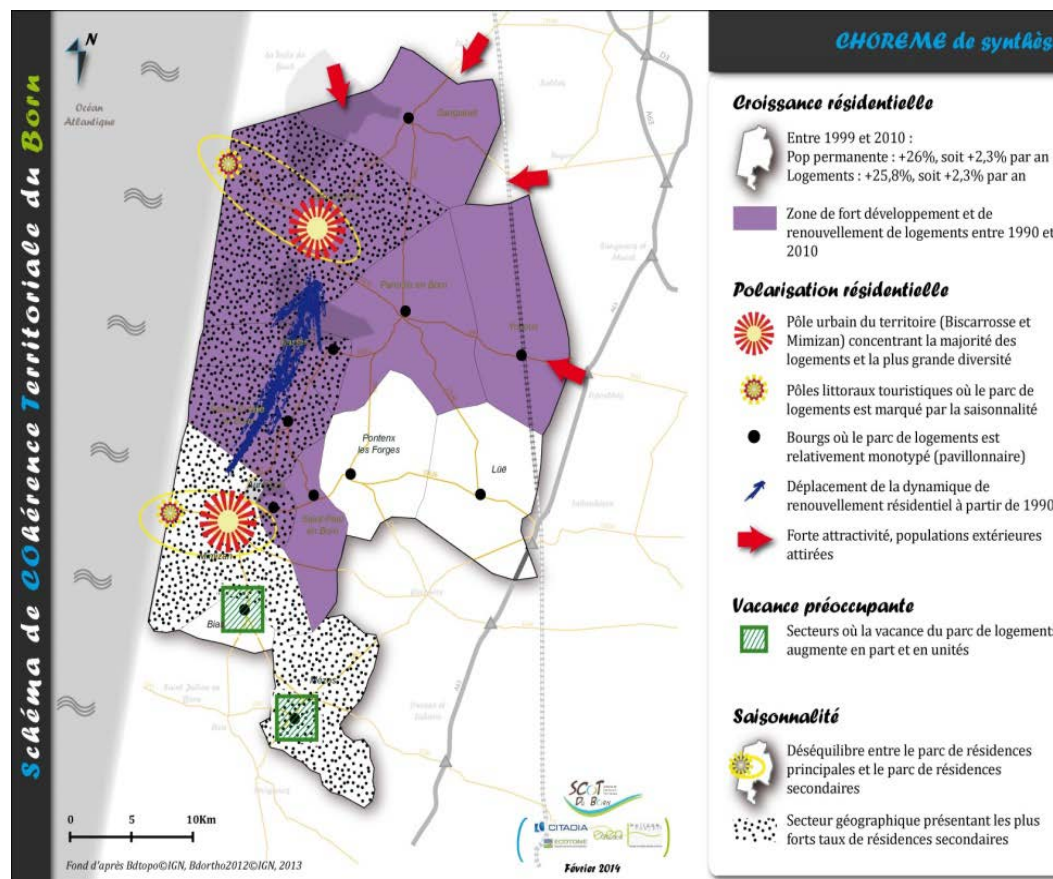
II. 2) Habitat

Le parc de logements du territoire se montre dynamique, même si marqué par des effets de saisonnalité sur les communes côtières. Si les résidences principales sont majoritaires et ont tendance à progresser, un tiers du parc total de logements est encore réservé aux résidences secondaires. Le phénomène de vacance des logements est inégal entre les communes, avec certaines communes telles que Bias et Mézos qui atteignent des taux préoccupants.

Seuls les pôles urbains de Biscarosse et Mimizan proposent des logements collectifs (à l'exception des communes littorales). Le parc de logements collectifs et sociaux s'avère par ailleurs davantage réservé à l'offre touristique qu'aux résidents permanents, tandis que le parc locatif est sous-représenté dans l'offre. Finalement, le territoire a une tendance historique à l'urbanisation qui se prolonge et se révèle consommatrice d'espaces.

Les enjeux de l'habitat sur le territoire du SCoT du Born pour les années à venir sont :

- Limiter la concurrence entre résidences principales et secondaires et le développement incontrôlé du parc de résidences secondaires ;
- Créer des logements adaptés aux demandes (logements sociaux, personnes seules, jeunes ménages, sans enfants, main d'œuvre saisonnière, etc.) ;
- Développer le parc locatif à l'année (notamment à vocation sociale) ;
- Limiter la consommation d'espace notamment par l'habitat pavillonnaire.



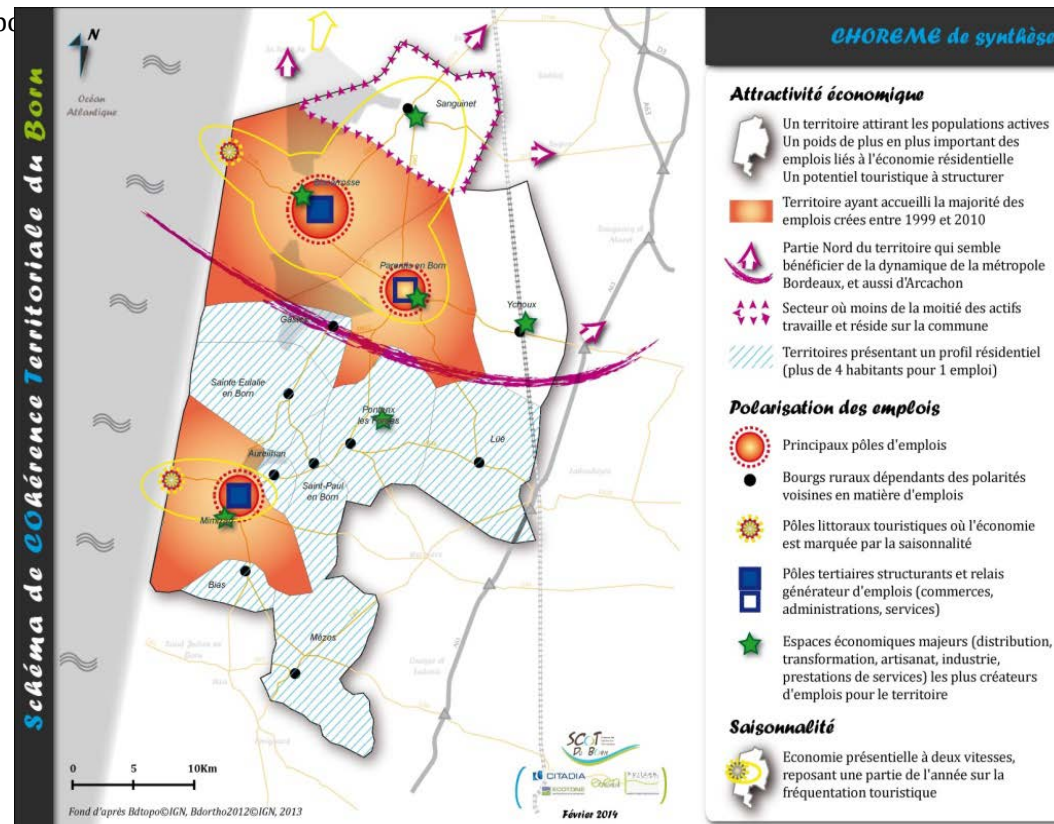
II. 3) Socio-Economie

Le territoire connaît une forte saisonnalité, qui peut être contrebalancée par un tissu industriel traditionnel qui assure une activité économique à l'année. Le territoire connaît une dynamique forte de création d'emplois qui sont pourtant inégalement répartis, à la faveur de la partie Nord qui profite de la dynamique de la métropole bordelaise et d'Arcachon.

L'économie du territoire est de plus en plus dépendante de l'économie présentielle (essentiellement touristique). Parallèlement les emplois de l'économie productive sont de plus en plus fragilisés, d'autant que nombre d'entre eux dépendent de quelques grosses structures seulement ; la population agricole elle peine à se renouveler.

Les enjeux socio-économiques du territoire du SCoT du Born pour les années à venir sont donc :

- maintenir la dynamique économique engagée sur le territoire (attractivité des actifs, création d'emplois) ;
- viser au maintien de l'équilibre territorial en termes de répartition spatiale de l'emploi ;
- affirmer un lien plus étroit entre croissance démographique et croissance économique ;
- créer les conditions de la pérennité d'une économie productive sur le territoire dans une démarche complémentaire avec l'économie présentielle ;
- Conforter le territoire du SCoT du Born comme bassin d'emplois autonome.



II. 4) Economie

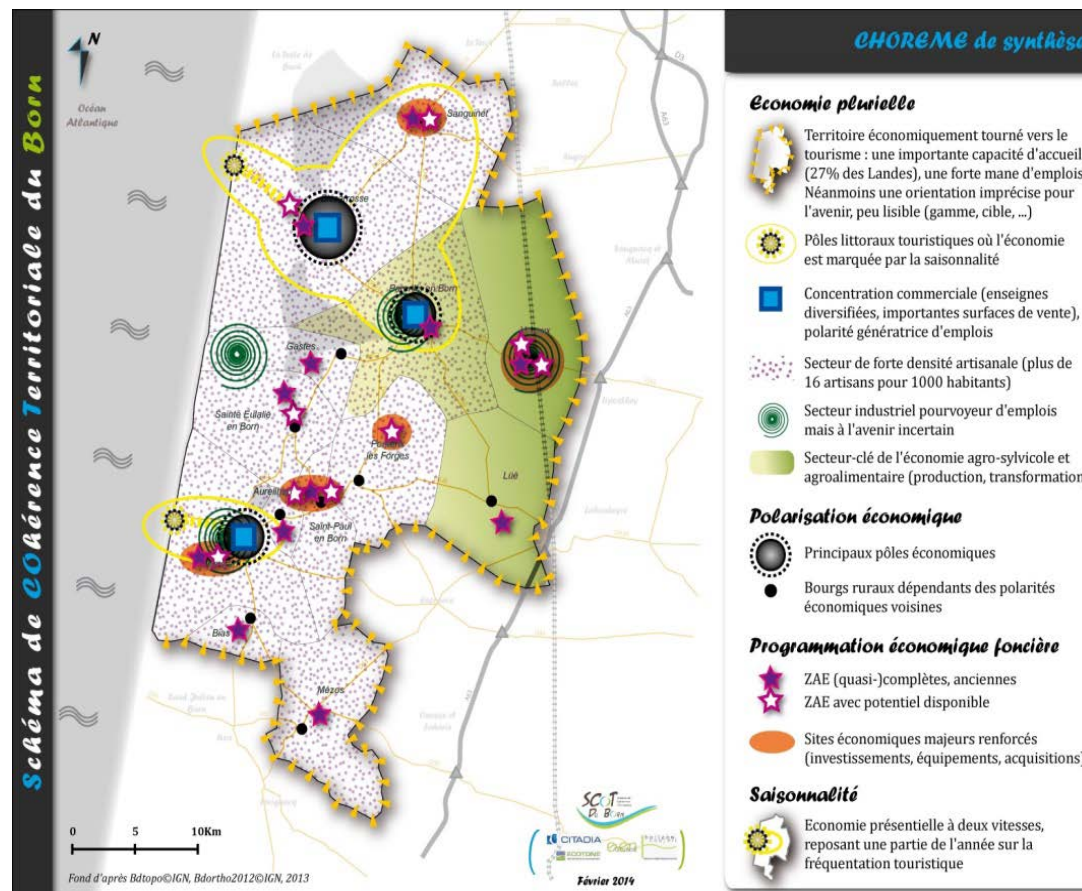
Le territoire bénéficie d'un maillage important de zones d'activités avec une grande capacité d'accueil ; ces dernières sont pourtant mal réparties sur le territoire, peu lisibles et peu qualitatives. La structuration de l'offre touristique est également mal répartie, à la faveur des communes côtières : les pôles commerciaux majeurs se situant à Biscarrosse, Mimizan et Parentis-en-Born. Les métiers et les compétences requises ont d'une manière générale tendance à évoluer du fait des avancées techniques et technologiques.

Dans le même temps, les surfaces agricoles s'étendent et leur exploitation se diversifie ; l'économie sylvicole se heurte elle à un conflit d'intérêt avec le développement des activités touristiques et de loisirs.

Les enjeux économiques du territoire pour les années à venir sont donc :

- Renforcer la lisibilité des sites d'accueil d'activités ;
- Renforcer la structuration de la filière touristique (renforcer la mutualisation des moyens, définir une politique touristique globale ;

- Mettre en place les conditions nécessaires au maintien des activités productives du territoire (filères bois, armement, chimie, agroalimentaire) ;
- Favoriser la pérennisation des activités et des structures agricoles ;
- Maintenir le maillage artisanal et commercial.



II. 5) Equipements

Le territoire souffre d'une offre médicale insuffisante, avec des praticiens âgés qui posent la question de leur renouvellement et des services d'urgences situés à 30 minutes de route minimum ; néanmoins le territoire reste attractif et voit naître des initiatives privées ou publiques de mutualisation entre les professionnels de la santé (notamment une structuration en maison médicale à Mimizan).

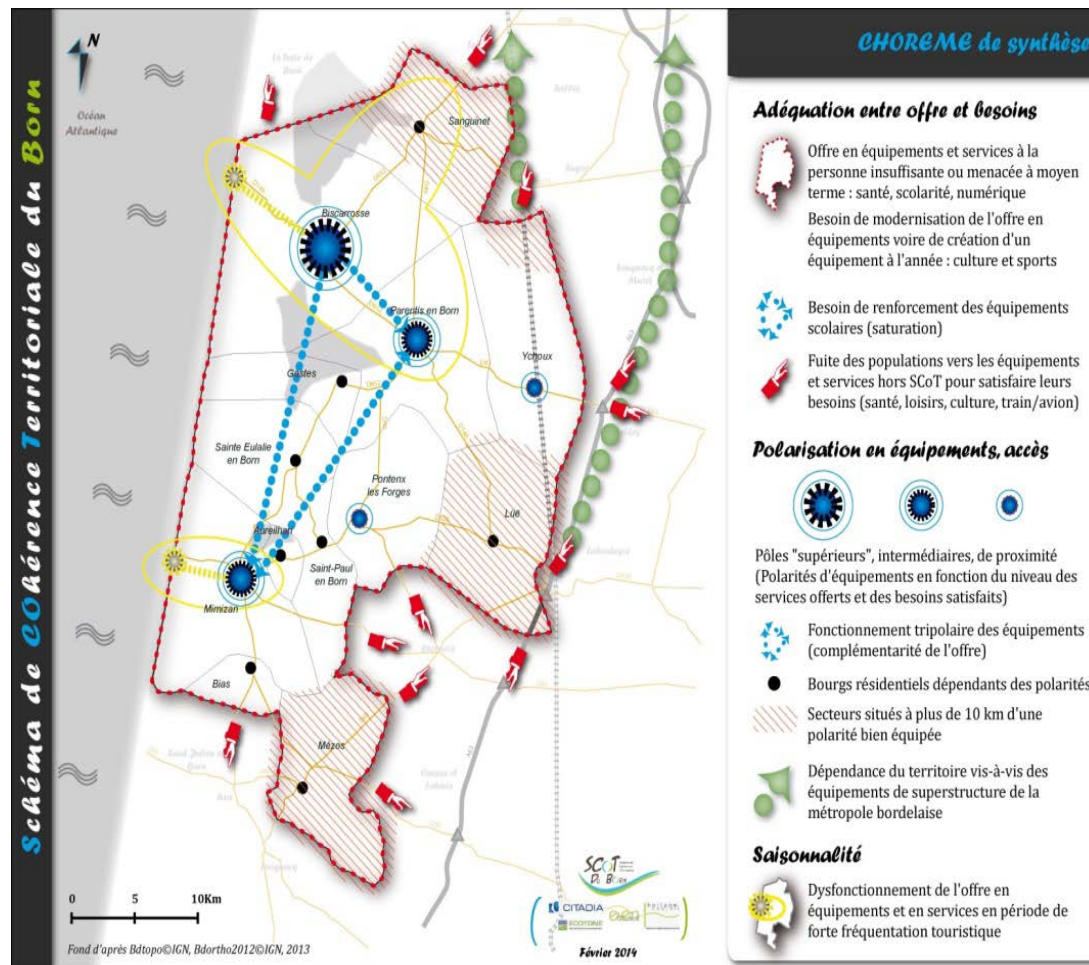
Concernant l'offre scolaire, elle est à moyen terme insuffisante dans la partie Nord, pour les lycées en particuliers. Du reste, l'offre en primaire et secondaire est bien répartie (avec une cité scolaire à Parentis-en-Born), et un renouvellement des effectifs constant. L'offre commerciale est également bien répartie et se révèle plurielle, malgré un renouvellement difficile des chefs d'entreprise et surtout un caractère très saisonnier.

L'offre culturelle, sportive et de loisirs présente les plus grandes lacunes car insuffisante à répondre à la fois à la demande touristique et à la croissance démographique du territoire – l'offre en loisirs en particuliers est limitée et propose peu d'équipements couverts.

Finalement, concernant l'offre numérique, il subsiste des zones blanches sur le territoire, non couvertes par la téléphonie mobile pouvant également saturer en période d'affluence touristique.

Les enjeux de développement des équipements pour les années à venir sont donc :

- Maintenir voir développer l'offre médicale ;
- Développer l'offre scolaire ;
- Assurer le renouvellement de l'offre commerciale ;
- Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs à l'année ;



- Poursuivre les efforts d'amélioration de la couverture numérique et mobile.

II. 6) Déplacements

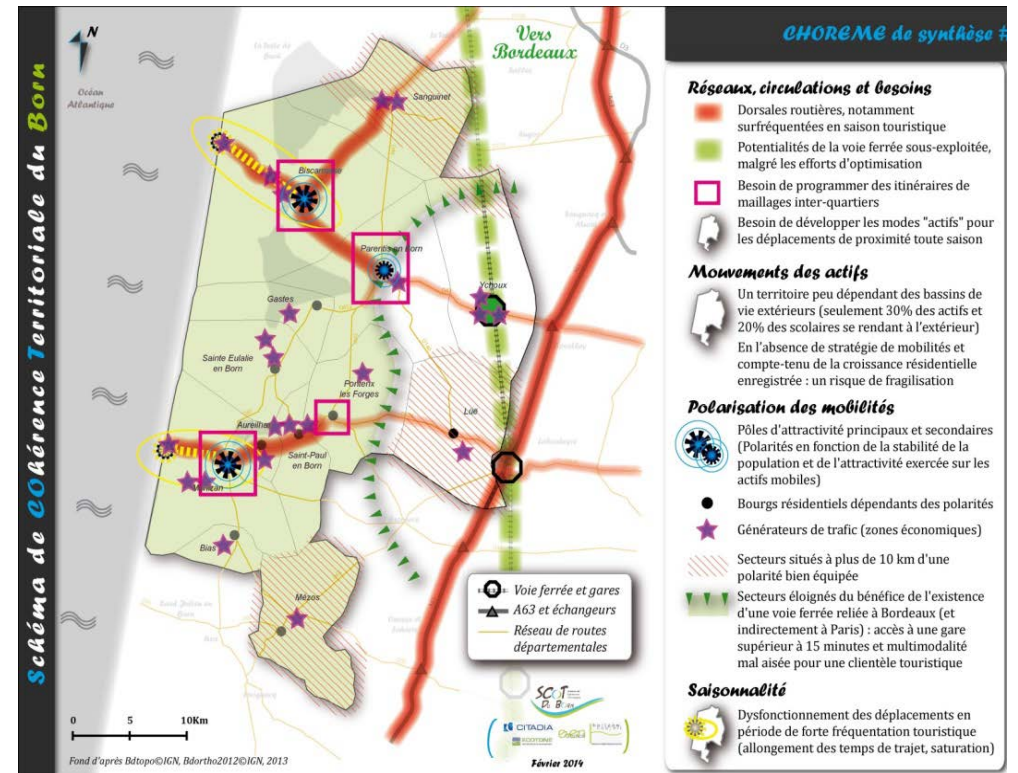
La distance entre les communes existantes favorise l'usage de la voiture individuelle sur le territoire, d'autant plus que le réseau de transports en commun se révèle peu structurant et largement réservé à un public « cible » (touristique et populations captives). Les gares ferroviaires sont également peu raccordées aux secteurs littoraux, qui ne bénéficient pas de la voie ferrée reliée à Bordeaux.

L'utilisation de la voiture connaît une très forte augmentation en période estivale, engendrant ainsi des difficultés d'accès aux zones littorales ; le maillage interquartier se révèle insuffisant alors que le réseau routier secondaire pourrait être mieux valorisé et utilisé. Concernant l'accessibilité, des aires dédiées à proximité immédiate facilitent le stationnement et l'accès aux centre-villes ; tandis que les stations littorales demeurent faiblement accessibles aux personnes à mobilité réduite. La question du développement d'un habitat dispersé pose finalement la question de la mobilité des ménages, alors qu'aujourd'hui Biscarosse, Mimizan et Parentis-en-Born polarisent les déplacements.

Concernant l'offre cyclable, elle s'est étoffée à travers des aménagements urbains favorables (notamment à Biscarosse), et une topographie propice à la découverte du patrimoine naturel local à vélo. Elle relie donc les polarités et les lieux d'hébergement touristiques, même si une jonction reste à faire entre les stations balnéaires et la gare d'Ychoux.

Les enjeux de mobilités du territoire pour les années à venir sont donc :

- Inverser le regard : favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, piétons) ;
- Mettre en évidence un label « tourisme durable » en favorisant les circulations alternatives en période estivale ;
- Optimiser le rabattement vers les gares d'Ychoux et de Labouheyre ;



-
- Constituer une offre cyclable entre la gare d'Ychoux et les stations balnéaires ;
 - Organiser et canaliser l'utilisation de la voiture (en circulation, en stationnement) ;
 - Assurer une meilleure cohérence entre urbanisme et transport : passer d'une politique de rattrapage à une stratégie d'anticipation.

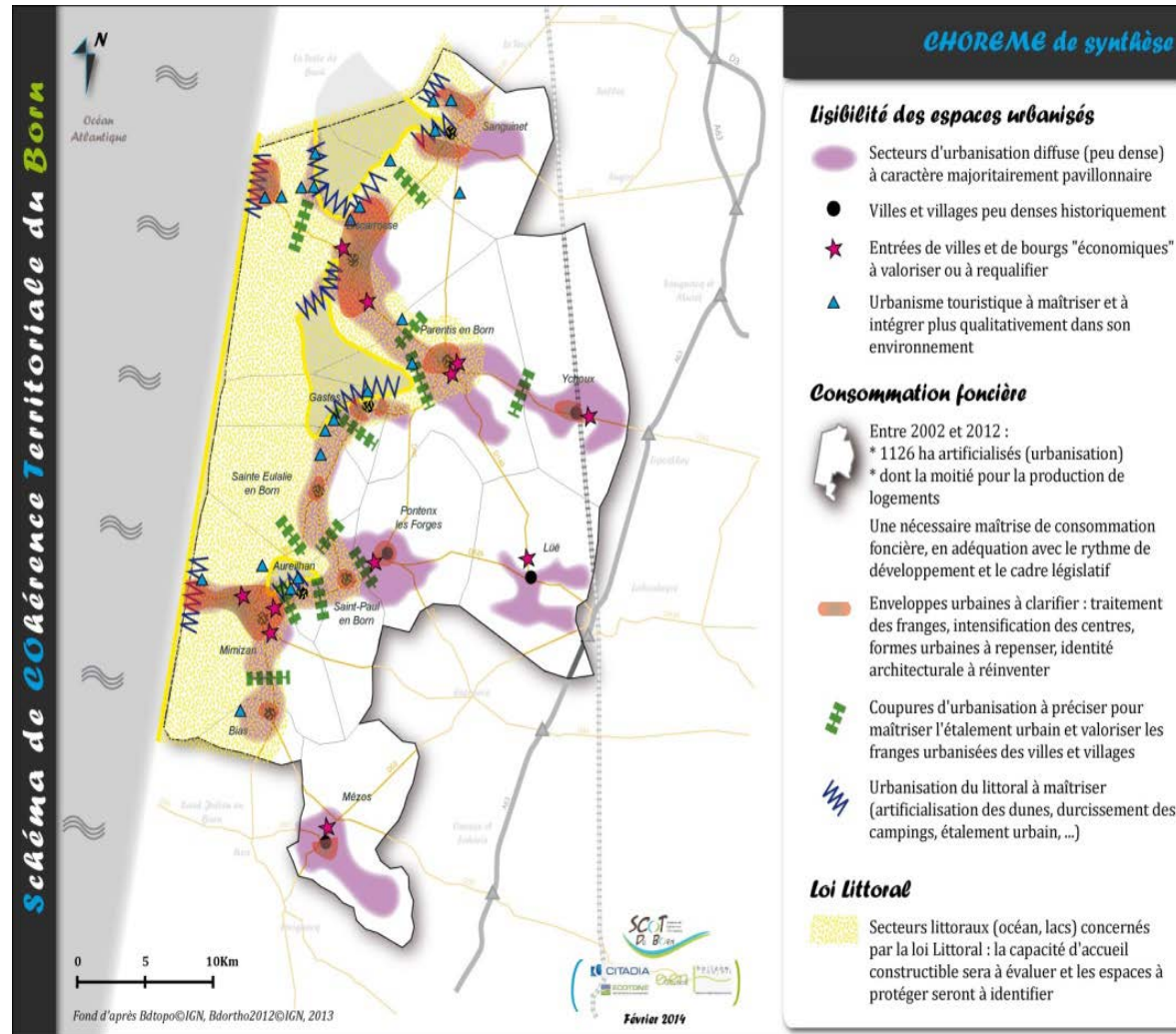
II. 7) Formes urbaines

Le territoire se caractérise par un développement urbain extensif, au contact de paysages naturels riches et variés qui se montrent attractifs. Il en résulte notamment d'une privatisation des espaces côtiers par la progression de l'urbanisme touristique d'une part, et de la dissémination diffuse des constructions le long des voies de communication d'autre part, causant des coupures d'urbanisation peu lisibles. Par ailleurs, les franges d'espaces urbanisés au contact des espaces naturels sont peu traitées qualitativement, sans recherche de transition.

Du point de vue architectural le territoire présente un héritage de motifs urbains et architecturaux (airial, bourg ouvert) de forte valeur, qui mettent en connivence les espaces privatifs et publics. Par ailleurs, une tradition poursuivie d'urbanisation dispersée consomme énormément d'espace, ce qui entre aujourd'hui en opposition aux volontés de préservation environnementales. Finalement, une urbanisation par juxtaposition d'opération non coordonnées entre elles a laissé place à une banalisation des paysages du quotidien ; les formes urbaines se sont standardisées sous la forme de « lots » individuels et clos n'entretenant aucun rapport avec l'espace public qui se retrouve réduit à un espace de circulation.

Les enjeux des formes urbaines du territoire pour les années à venir sont donc :

- Maîtriser l'équilibre entre le développement du tourisme et de l'urbanisation vis-à-vis des milieux naturels (littoral, forêt, étangs, etc.) ;
- Maintenir des coupures d'urbanisation pour rendre plus lisibles les entrées dans les espaces urbanisés ;
- Accompagner au mieux l'inévitable « production » de nouveaux paysages urbains : éviter l banalisation, réinventer l'identité ;
- Retrouver le lien à l'espace public, redonner un sens fédérateur aux espaces communs ;
- Repenser les formes urbaines de demain et accompagner la nécessaire densification (localisations, implantations, volumes, connexions, interfaces, intimité des espaces privés, mixité des fonctions, etc.).



III. L'état initial de l'environnement

III. 1) Les milieux naturels et la Trame Verte et Bleue

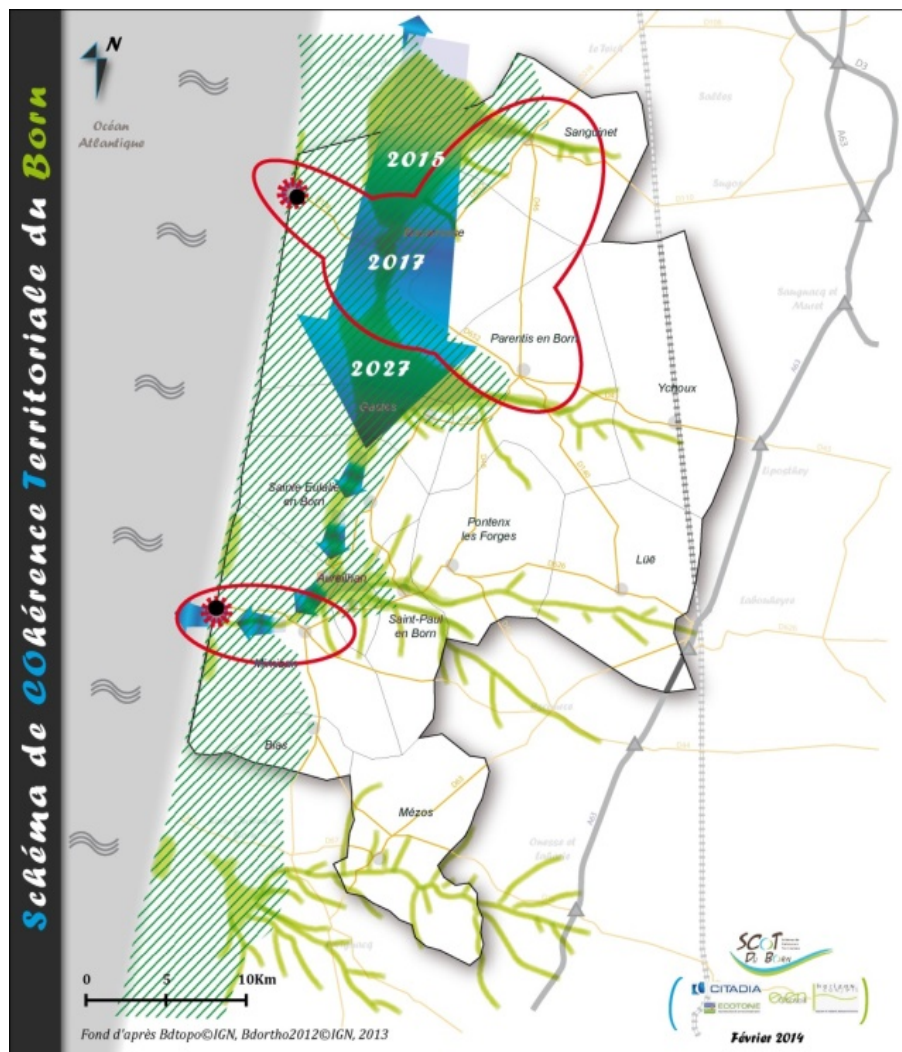
Bien que couvert à 80 % par des espaces boisés, constitués par ailleurs à 95 % de pins maritimes, le Born est composé d'une diversité d'espaces naturels qui sont autant de sources de richesses faunistiques et floristiques. En effet, dunes, étangs et milieux associés (boisements, milieux humides, milieux aquatiques...), forêt de pins maritimes et espaces interstitiels associés accueillent une biodiversité importante, ce dont témoignent les nombreux zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel qui couvrent le territoire (ZNIEFF1 et ZNIEFF2, Espaces Naturels Sensibles, sites classés et sites inscrits, sites Natura 2000, listes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Cette richesse fait l'objet d'une valorisation sur le territoire, au travers notamment d'activités de découverte et de sensibilisation.

Le territoire du SCoT est occupé par trois grands complexes de milieux naturels clairement délimités sur le plan géographique où chacun présente des particularités et des sensibilités écologiques propres :

- Le complexe dunaire occupant la bande littorale de l'océan jusqu'aux étangs ;
- Les étangs et leurs milieux associés, ces derniers pouvant remonter les abords du réseau hydrographique,
- L'écosystème forestier occupant le plateau landais.

Toutefois, ces habitats sont impactés par l'urbanisation et les activités touristiques qui engendrent respectivement une diminution de leur superficie et des pressions liées à l'augmentation de leur fréquentation et à la hausse des éventuelles pollutions diffuses (déchets, eaux usées...). Sur la façade littorale, l'érosion du trait de côte s'exerce au détriment des milieux dunaires.

A l'exception des étangs, le reste du plateau landais est quasi exclusivement occupé par des peuplements de pins maritimes voués à la production sylvicole, mais assurant aussi les missions d'accueil du public et de préservation de la biodiversité. La biodiversité s'y exprime dans les espaces interstitiels et paraforestiers (fossés, chemins, clairières, lagunes...) ou de manière périodique après les coupes à blancs (landes souvent humides). Ces milieux sont peu représentés dans les politiques environnementales existantes. La principale menace pesant sur cet espace réside dans sa fragmentation.



CHOREME de synthèse #

Ecologie

Richesse et singularité des écosystèmes

- Ecosystèmes remarquables protégés et gérés (Natura 2000, ...): étangs, des complexes dunaires et des milieux associés favorables pour de nombreuses espèces (notamment protégées)
- Ensembles paysagers littoraux et dunaires, à connotation naturelle, identifiés et protégés au titre des Sites

Sensibilités des milieux naturels

- Fortes pressions anthropiques, en particulier en période touristique
- Etat dégradé des eaux superficielles (aval): l'objectif d'atteinte de bon état écologique est reporté pour 2015, 2021 et 2027

Saisonnalité

- Augmentation des pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes, de manière tant diffuse (accroissement des effluents urbains, ...) que ponctuelle (fréquentation touristique, ...)

Valorisation (touristique)

- Communication touristique du territoire mettant en avant les atouts naturels, découverte encadrée des réservoirs écologiques remarquables et sensibilisation du public sur les fragilités de ces milieux

Questionnements globaux

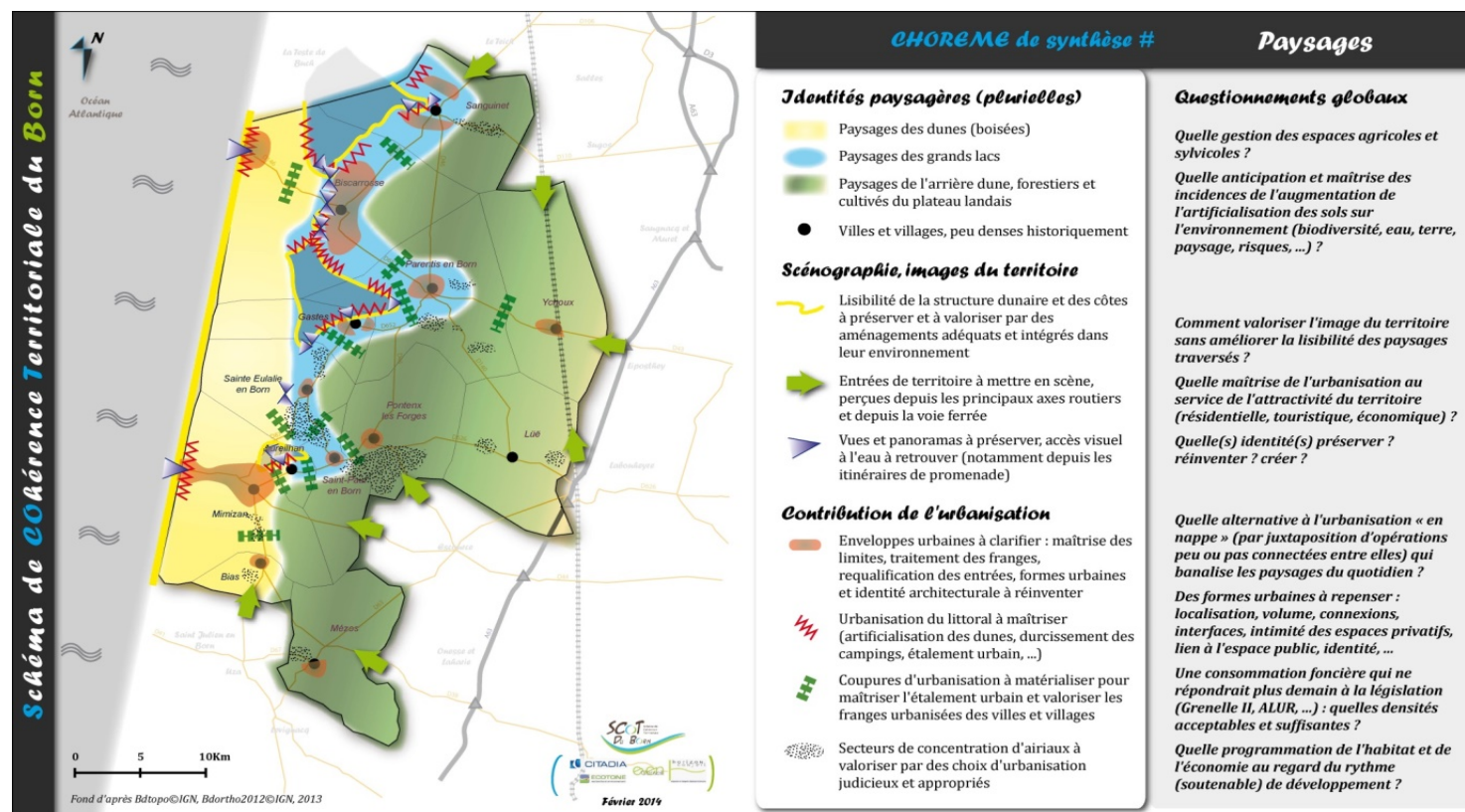
- Une protection indispensable pour maintenir la variété des milieux ou pour maîtriser les éventuelles évolutions*
- Comment garantir les continuités écologiques ?*
- Quel avenir pour les milieux dunaires avec l'évolution du trait de côtes ?*
- Comment pérenniser les atouts périodiques des secteurs de production sylvicole ?*
- Comment combler le manque de connaissances de la nature ordinaire ?*
- Quelle planification du développement urbain au service d'une préservation des écosystèmes ?*
- Quel programme d'amélioration de la gestion des eaux pluviales (débit, solutions de compensation, maîtrise des pollutions, ...) indispensable à l'équilibre des milieux naturels humides et aquatiques ?*
- Quelle anticipation des impacts liés à l'explosion démographique en période touristique sur l'intégrité des milieux naturels ?*
- Quelle prise en compte des impacts des déplacements (pollutions, nuisances) sur la qualité des milieux naturels ?*
- Quelle contribution de l'écologie dans la stratégie économique du territoire (impacts sur la création d'emplois et sur la production de richesses) ?*
- Comment mieux articuler l'activité touristique et la préservation des milieux et espèces sensibles ?*

III. 2) Les paysages, la valorisation du patrimoine et la consommation foncière

III.2. a) Les paysages et la valorisation du patrimoine

Entre terre et eau, ou plus précisément entre océan, lacs, crastes, ruisseaux, courants et dunes, pinède exploitée, landes et espaces cultivés, le Born est composé d'une pluralité de paysages, fondement de son identité et représentative de sa diversité. Cette succession de motifs paysagers permet un séquençage des vues appréciable. La pluralité des paysages du Born est en effet un atout majeur du territoire et crée une dynamique touristique importante : nautisme, baignade, sentiers de randonnées pédestres et cyclables...

L'urbanisation du Born s'est faite dans et autour des bourgs et villes, à proximité de l'océan (stations balnéaires) et par des airiaux, forme typique d'habitat landais représentative d'un système agro-pastoral. Ces derniers, véritables reflets de l'histoire et de l'identité du territoire, sont aujourd'hui menacés par la disparition des systèmes agricoles traditionnels et par leur ouverture à l'urbanisation.



Cette dernière, rapide, sans réelle cohérence d'ensemble et sous forme de continuums a, au-delà de la pression engendrée sur les paysages naturels et traditionnels, déstructuré les formes urbaines originelles et caractéristiques du territoire, conduisant à une diminution de sa lisibilité. De plus, le dynamisme touristique a mené à la mise en place d'infrastructures s'intégrant peu dans le paysage identitaire du Born (campings, résidences touristiques balnéaires...) et participant à sa banalisation.

La maîtrise de l'urbanisation des espaces naturels, le maintien de l'agriculture traditionnelle et la préservation des airiaux, la mise en scène des vues et des entrées de ville, des exigences qualitatives pour les futurs projets et le maintien de coupures paysagères sont aujourd'hui nécessaires pour assurer au Born la reconquête de ses paysages identitaires tout en y permettant le développement urbain et le tourisme.

III.2. b) La ressource foncière

Entre 2000 et 2018, ce sont autour de 1416 hectares de foncier qui ont été consommés au profit de l'urbanisation et du développement sur le territoire du Born. Ce sont en majorité des espaces naturels, généralement boisés, qui ont été artificialisés.

Bien que ce foncier ait été consommé afin d'accueillir des activités économiques diverses, des infrastructures, des équipements ou encore des espaces dédiés aux activités de tourisme, de sports et de loisirs, c'est en grande majorité le développement résidentiel et le développement énergétique qui en est la cause. En effet, 766 hectares ont été artificialisés au profit d'opérations d'habitat et plus de 420ha pour le développement de parcs photovoltaïques. Ce sont principalement des logements individuels ou intermédiaires qui ont été réalisés, ce qui explique que les densités observées, bien que variables selon les communes, soient relativement faibles sur le territoire.

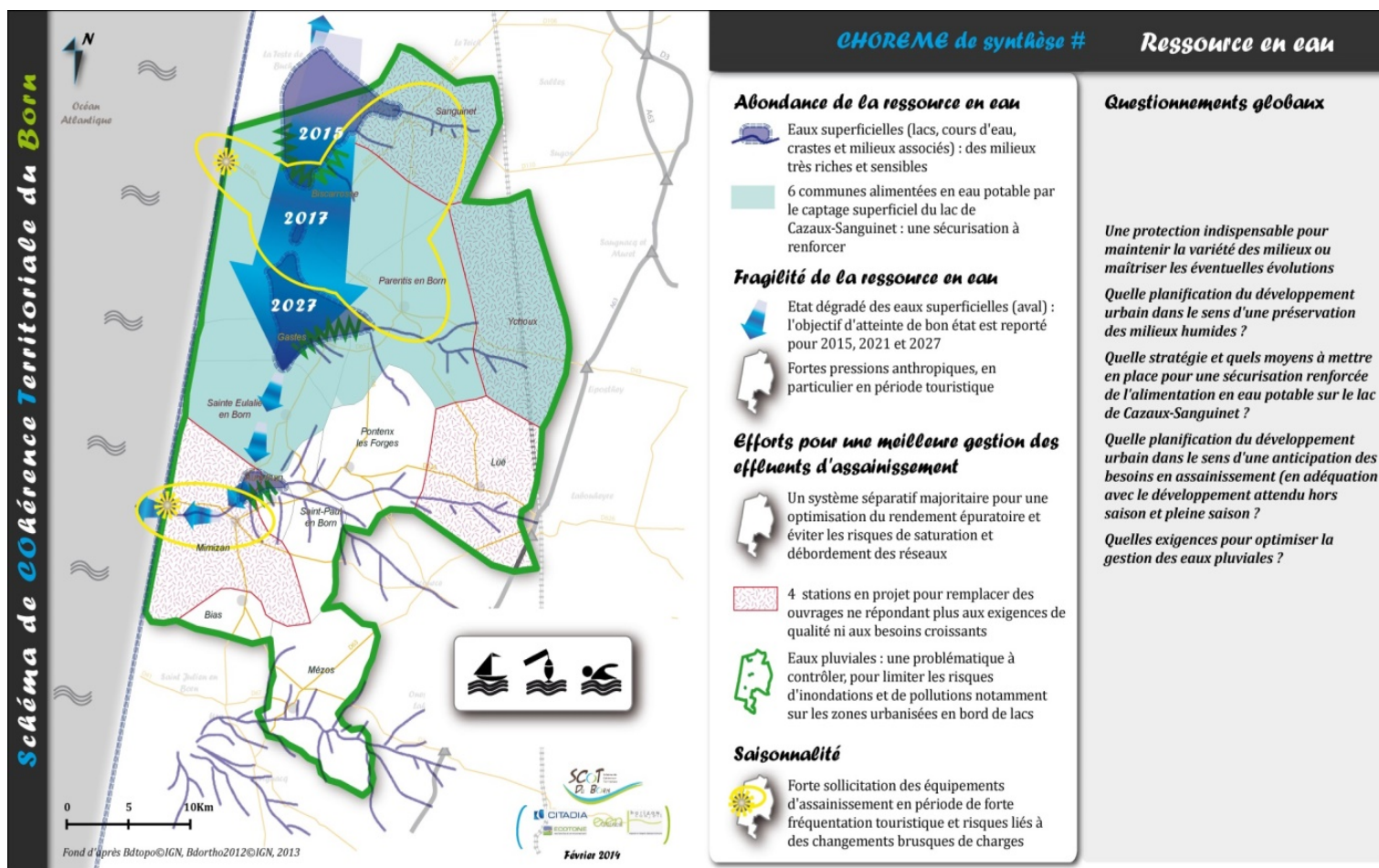
Les objectifs de densité seront à repenser pour permettre le développement du territoire tout en répondant aux orientations de modération de la consommation d'espaces.

III. 3) La ressource en eau

Les communes du Born se sont dessinées et organisées autour de l'eau. En effet, celle-ci y est omniprésente puisque cours d'eau, courants, canaux, fossés, crastes et plans d'eau parcourent l'ensemble des communes. Cette ressource superficielle abondante revêt une multifonctionnalité certaine (ressource pour l'agriculture, la sylviculture, l'industrie et l'alimentation en eau potable, activités touristiques, gestion des eaux pluviales...) qui montre l'importance de sa préservation. Ces activités anthropiques sont toutefois source de pressions pour cette ressource. Ainsi, en période estivale où l'afflux supplémentaire de population lié au tourisme est important, elle subit une augmentation des prélèvements et des rejets pouvant mener à sa dégradation quantitative et qualitative.

La ressource souterraine est, quant à elle, relativement préservée de ces pressions et ne présente pas de problématique quantitative particulière. Elle supporte ainsi la majorité des prélèvements liés à l'eau potable (64% du volume distribué). Les 36 % restants se font dans les réserves superficielles et notamment le lac de Cazaux-Sanguinet, dont le captage est protégé contre les pollutions accidentelles. Toutefois, une partie du territoire présente une vulnérabilité vis-à-vis de ce prélèvement en raison de l'absence de ressource de secours disponible et facilement mobilisable.

L'assainissement collectif est prédominant sur le territoire et le réseau est composé de stations d'épuration relativement récentes et performantes. Toutefois, du fait de l'afflux supplémentaire d'effluents en période touristique, certaines d'entre elles sont aujourd'hui obsolètes ou sous-dimensionnées et doivent subir des travaux de réhabilitation ou d'extension. Les installations d'assainissement autonome présentes dans les secteurs du territoire les plus ruraux et difficilement raccordables au réseau d'assainissement collectif ne sont pas toujours efficaces du fait de la nature peu favorable des sols, et sont donc source de pollutions.



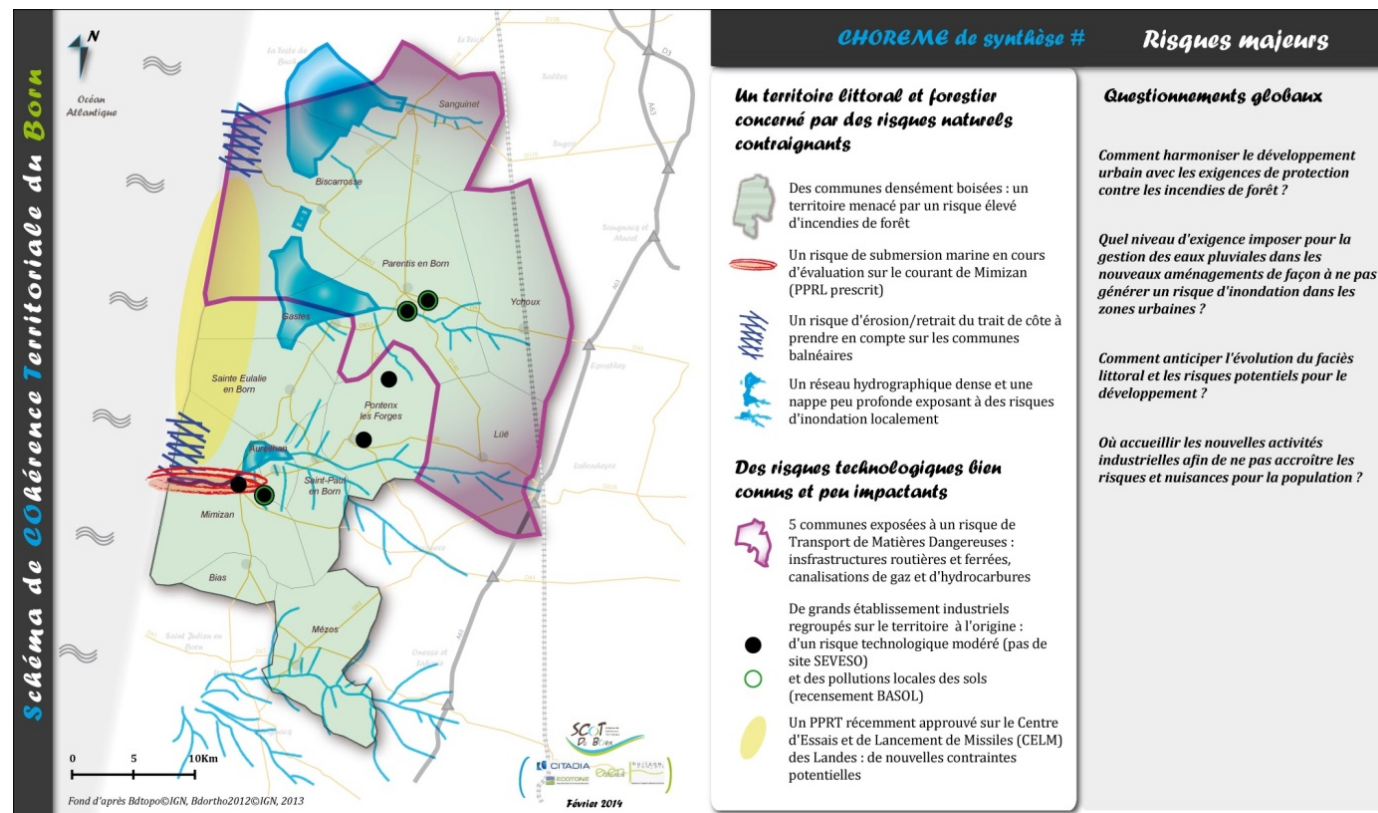
Enfin, la gestion des eaux pluviales est une problématique importante sur le Born puisque des épisodes d'inondations par temps de pluie sont régulièrement observés. Pour gérer celle-ci, des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sont d'ores et déjà mis en œuvre sur certaines communes et en projet sur d'autres.

III. 4) Les risques et les nuisances

Le territoire est concerné par de nombreux risques et nuisances qui orientent les possibilités de son développement.

En premier lieu, les risques naturels sont majoritaires du fait de la situation géographique du Born. L'omniprésence de la forêt, sa densité et son homogénéité et la proximité des habitations y engendrent un risque d'incendie important, décuplé en période estivale du fait des activités touristiques et du climat. Ce risque y est toutefois relativement bien géré grâce à un réseau de défense développé et à la mobilisation des nombreux acteurs. Le territoire est également concerné par le risque de submersion marine et de recul de trait de côte qui y est localement encadré par le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la commune de Mimizan. Il est de plus soumis aux aléas de tempêtes et d'inondations, ces derniers étant à ce jour relativement mal connus. Une gestion efficace des eaux pluviales est donc plus que nécessaire.

Les risques technologiques sont principalement liés au Centre d'Essais et de Lancement de Missiles des Landes (CELM), aux activités industrielles et au transport de matières dangereuses. Un Plan de Prévention des Risques Technologiques permet de l'encadrer et de limiter l'exposition des populations. Le transport de matières dangereuses se fait à la fois par les infrastructures routières principales (l'A63, la D43, la D46, la D652 et la D626), par voie ferroviaire et par des canalisations de gaz et d'hydrocarbures. Il concerne 5 communes.



Des nuisances sonores, olfactives et visuelles sont générées notamment par les grands établissements industriels présents sur le territoire (CECA, Gascogne Paper...). Certaines infrastructures routières très fréquentées, mais aussi le CELM et ses lancements de missiles quotidiens, ainsi que l'aérodrome de Parentis-en-Born sont également des sources de nuisances sonores majeures. Ce dernier est toutefois couvert par un Plan d'Exposition au Bruit révélant que les secteurs affectés par le bruit sont restreints et n'impactent que peu la qualité de vie des habitants.

La qualité de l'air est quant à elle jugée stable et bonne sur l'ensemble du territoire.

III. 5) Les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les choix énergétiques

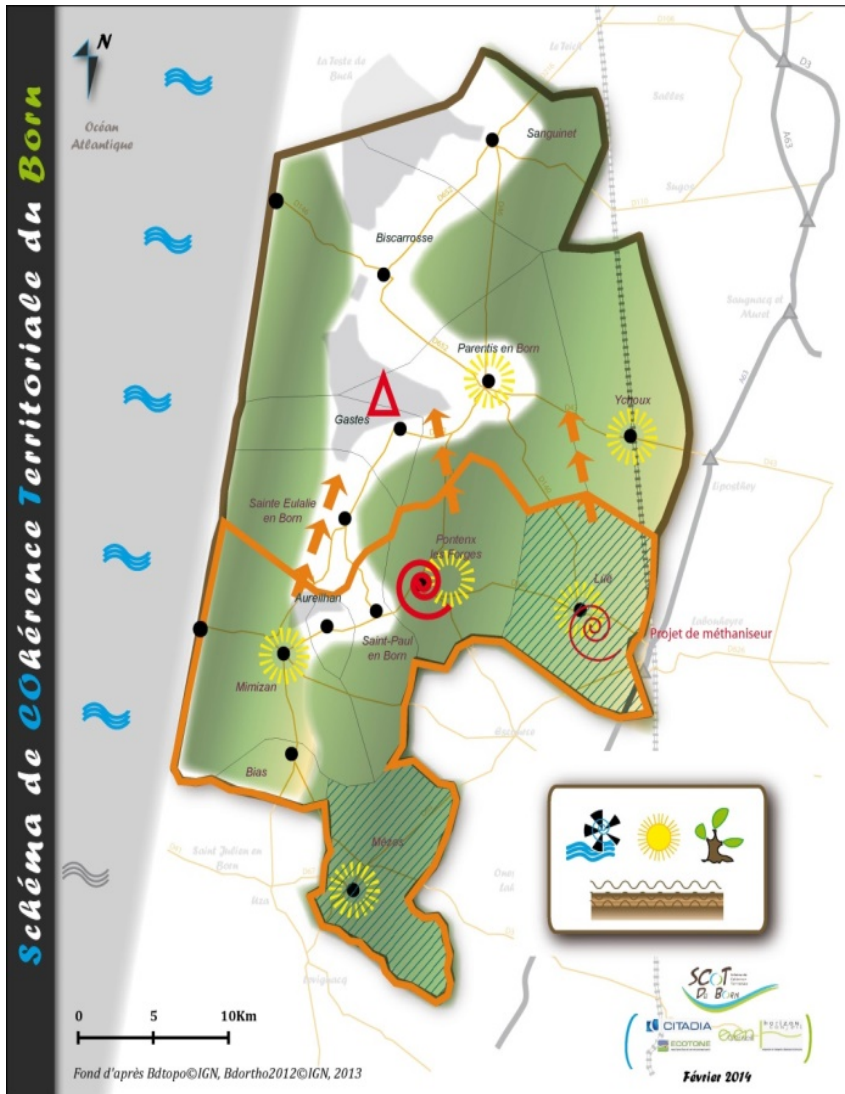
Les consommations d'énergie, sur le territoire du Born, proviennent en grande partie du parc de logement, qui l'utilise majoritairement pour le chauffage, car les formes d'habitat les plus courantes sont celles qui consomment le plus : maisons individuelles, de grande taille, et construites avant 1975, date de la première réglementation thermique. La part des consommations liées au transport est également importante et s'explique quant à elle par la faible étendue du réseau de transports collectifs, les grandes distances entre les agglomérations, la faible densité et par conséquent la forte utilisation de la voiture qui reste le seul (ou presque) moyen de déplacement utilisable.

Les émissions de gaz à effets de serre ont connu une certaine stabilité entre 1990 et 2008. En effet, si les émissions par les bâtiments (plus nombreux), les industries et les transports ont augmenté, elles ont diminué dans l'industrie de l'énergie et dans l'activité agricole.

Les produits pétroliers sont la ressource énergétique majoritairement utilisée sur le territoire puisqu'ils représentent 51 % des consommations d'énergie. Ils sont notamment utilisés dans le secteur des transports. L'électricité, produite par la centrale nucléaire du Blayais, est la deuxième ressource utilisée sur le territoire (18 % des consommations), notamment par les secteurs du tertiaire, de l'industrie et du résidentiel. Le gaz naturel y est peu utilisé en comparaison d'autres territoires similaires alors que la part des énergies renouvelables est plus importante puisqu'elle y atteint 29 %. Les démarches engagées, notamment pour la valorisation du gaz issu de l'exploitation pétrolière (Rougeline, etc.) sont intéressantes, elles permettent de valoriser une ressource sous exploitée jusqu'alors.

La filière bois-énergie explique en grande partie l'importance du renouvelable sur le territoire. La présence d'industries du bois qui valorisent la biomasse pour répondre à leurs besoins énergétiques et/ou qui créent des réseaux de chaleur permet d'augmenter l'utilisation de cette ressource. Toutefois, la structuration de cette filière est encore hésitante et peine à trouver sa place dans le massif landais dont l'exploitation est historiquement destinée au bois d'œuvre et à la papeterie.



La situation géographique et les activités du territoire lui offrent d'autre part des opportunités en termes de développement de nombreuses formes d'énergie : le solaire, la méthanisation des déchets, la géothermie et l'énergie marine. Ces énergies sont en plein développement, le parc solaire photovoltaïque pourrait rapidement dépasser les 600ha sur le territoire du Born.



CHOREME de synthèse #

Energies - Climat

Lutte contre la précarité énergétique

-  Lutte engagée contre la précarité énergétique (encouragée par la législation) : des collectivités impliquées, des initiatives
-  Centres anciens : concentration d'un parc de logements anciens à réhabiliter


Energies fossiles exploitées

-  Plateforme pétrolière

Potentiels "propres" à développer

-  Energie solaire : des bâtiments publics équipés et des projets de centrales photovoltaïques en réflexion
-  Biomasse (bois, déchets agricoles) : un gisement présent et exploité, mais une filière bois en questionnement
-  Incinération des déchets : un équipement récent et moderne, présentant un potentiel de développement
-  Des communes au potentiel éolien majeur : des projets de fermes éoliennes en cours d'étude
-  Géothermie : un potentiel présent mais sous-exploité, qui pourrait répondre à des besoins de chauffage
-  Energies marines : un potentiel en discussion du fait de contraintes réglementaires sur le territoire

Efforts en faveur du climat

-  Démarche de planification énergétique (démarche "Territoire à Energie POSitive") engagée par la Communauté de Communes de Mimizan à étendre à l'ensemble du territoire du SCoT

Questionnements globaux

- Quel programme de réhabilitation énergétique de l'habitat ?*
- Quelles densités acceptables pour rentabiliser la desserte énergétique des quartiers (réseaux de chaleur, ...)?*

Quel programme de soutien de la filière bois pour augmenter l'exploitation de ce gisement en adéquation avec les futurs besoins générés par la croissance du territoire (besoins de création d'emplois, besoins en chauffage, besoins en éco-construction, besoins d'entretien des massifs, etc.) ?

Quelle faisabilité de développement des énergies marines ?

Quelle promotion de la géothermie, ressource sous-exploitée et disponible ?

Quelle contribution des énergies renouvelables dans la stratégie économique du territoire (impacts sur la création d'emplois et sur la production de richesses) ?

Quelle planification du développement urbain dans le sens d'une anticipation des impacts des déplacements sur le climat ?

IV. L'évaluation environnementale

IV. 1) Les incidences du SCoT sur les milieux naturels et la Trame Verte et Bleue

IV.1. a) Incidences sur les milieux d'intérêt écologique, les espèces remarquables et la Trame Verte et Bleue (hors Réseau Natura 2000)

La programmation du développement du territoire, bien que mesurée et encadrée par de nombreuses mesures en faveur de l'environnement, engendrera inévitablement des impacts négatifs sur les milieux naturels et la biodiversité :

- L'extension du territoire bâti, bien que limitée, reste d'actualité et engendrera inévitablement la destruction directe d'espaces naturels et forestiers et la perte de biodiversité afférente ;
- L'implantation des bourgs à proximité des cours d'eau conduit à une possible extension des zones bâties au contact de ces milieux naturels d'importance écologique (sous la condition de justifier l'absence de solution de moindre impact)
- Le développement de la filière bois pour la production d'une énergie renouvelable locale se fera plus probablement à partir des patches de boisements de feuillus qui présentent un intérêt écologique majeur.

La mise en place du SCoT est l'occasion pour le territoire de définir des mesures de protection de ces espaces naturels qui auront une incidence positive sur la biodiversité ordinaire et remarquable qu'il accueille :

- Protection élargie des milieux semi-naturels et naturels : mise en place de l'outil Trame verte et bleue, protection du littoral ;
- Densification de la ville afin de limiter la destruction des espaces naturels présents autour des zones aujourd'hui urbanisées ;
- Maintien et développement de la nature en ville pour accueillir une biodiversité ordinaire au sein des espaces urbanisés.

IV.1. b) Incidences sur les sites du Réseau Natura 2000

Les 4 Sites Natura 2000 apparaissent intégralement dans la TVB du SCoT. En conséquence le développement urbain sur ces sites peut être interdit (Zones humides, dunes...), limité aux installations nécessaires à la gestion agricole ou forestières, ou autorisé à condition de justifier de l'absence d'espèces et d'habitats patrimoniaux. Via ces prescriptions, les sites Natura 2000 du territoire voient leur protection renforcée vis-à-vis de la pression d'artificialisation : les incidences prévisibles sont négligeables.

Le SCoT précise que la gestion de la ressource en eau doit se faire en adéquation avec les objectifs de développement économique et démographique. Dans l'hypothèse d'un respect strict de ces prescriptions (P#69 à P#72), les ressources en eaux ne devraient pas être impactées par le développement souhaités : les incidences prévisibles sont négligeables.

En outre, on note une incidence indirecte positive du SCoT sur les habitats d'espèces de chiroptères : protection des espaces naturels remarquables comprenant des secteurs de gîtes pour les espèces arboricoles entre autres, des secteurs de chasse et des corridors de déplacements. Sur le reste du territoire du SCoT, les chiroptères des sites Natura 2000 situés dans un rayon de 30km peuvent être observés en chasse ou en transit. Le SCoT n'aura donc pas d'incidences négatives sur les chiroptères d'intérêt communautaire présent sur le territoire ni sur les sites Natura 2000 situés dans un rayon de 30 km.

Le SCoT aura également une incidence indirecte positive sur les habitats d'espèces avifaunistiques, par la protection des espaces naturels remarquables comprenant des secteurs d'alimentation, de halte et des corridors de déplacements. Sur le reste du territoire, les espèces de rapaces, de grands migrateurs, d'oiseaux d'eau et des zones humides du site Natura 2000 situé dans un rayon de 10km peuvent être observés en alimentation, en halte ou en transit. Le SCoT n'aura donc pas d'incidences négatives sur les oiseaux d'intérêts communautaire du site Natura 2000 situé dans un rayon de 10 km.

IV. 2) Les incidences du SCoT sur la qualité des paysages, la valorisation du patrimoine et la consommation foncière

Le SCoT du Born prévoit l'accueil de nouveaux habitants et, pour cela, de nouvelles constructions (résidentielles, économiques, liés à des équipements ou au tourisme) vont inévitablement transformer les sites dans lesquels ils s'inscrivent, et par là même modifier les paysages actuels et en créer de nouveaux. Toutefois, le DOO définit des mesures qui permettent dans un premier temps de protéger du développement urbain les paysages les plus remarquables et dans un second de faciliter l'intégration qualitative de ces constructions dans les paysages actuels.

En effet, le SCoT décline des prescriptions qui visent à replacer le paysage au cœur de la stratégie territoriale de développement afin de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants. Il souhaite ainsi accompagner le développement économique et résidentiel sur le plan qualitatif, en assurant une meilleure intégration des formes urbaines, des zones d'activités et des sites de productions d'énergies renouvelables tout en prenant en compte l'évolution de l'habitat isolé historique.

La stratégie de recentrage de l'urbanisation sur les polarités et la volonté de diminuer la consommation d'espaces et de maintenir des terres agricoles et forestières permettra de limiter le mitage, de préserver les paysages identitaires et de lutter contre la banalisation des paysages.

De plus, le DOO prévoit le maintien de coupures d'urbanisation dont le but est d'empêcher des zones urbanisées voisines de se rejoindre, ce qui conduirait à un effacement progressif des paysages naturels, ne donnant à voir, d'une commune à l'autre, que des espaces bâtis le long des axes de déplacements.

Le DOO s'engage enfin pour la mise en valeur et la préservation du patrimoine local identitaire et propose ainsi l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère à l'échelle du SCoT et des orientations valorisant ce patrimoine tout en permettant son évolution et son intégration.

Dans les communes littorales, qui font une grande part de l'attractivité du territoire, le DOO intègre des principes particuliers déclinant les fondamentaux de la Loi Littoral afin de poursuivre la mise en valeur et la préservation des ambiances paysagères propres à cette façade littorale, et qui constituent la carte d'identité du Born.

IV. 3) Les incidences du SCoT sur la ressource en eau

Les volontés de croissance démographique et économique auront pour effet d'augmenter les besoins en eau potable et les quantités d'eaux usées à y gérer, en lien avec l'accueil de nouveaux habitants, de nouvelles activités, et de plus nombreux visiteurs en période estivale.

Toutefois, l'état initial de l'environnement a montré que le territoire est aujourd'hui en capacité d'accueillir les habitants supplémentaires envisagés. De plus, le DOO subordonne la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement à l'adéquation entre le nouveau besoin en eau, les capacités des captages et les prélèvements qui y sont autorisés et à l'efficacité des systèmes d'assainissement. En outre, afin de ne pas accroître les pressions qualitatives sur la ressource et les milieux aquatiques, le SCoT a défini un principe de développement urbain prioritaire dans les secteurs desservis par un réseau d'assainissement collectif, ce qui permet de mieux contrôler la qualité des traitements et d'intervenir en cas de défaillance.

Les nouveaux aménagements envisagés, aussi bien à destination de l'habitat que de l'économie, entraîneront également une augmentation de l'imperméabilisation des sols qui pourra augmenter le volume de ruissellement d'eaux pluviales et surcharger les réseaux et/ou augmenter les phénomènes d'inondation. Pour atténuer cet effet, le DOO prescrit des mesures de gestion des eaux pluviales par infiltration ou par rétention visant prioritairement l'infiltration naturelle dans les sols, et la limitation de l'imperméabilisation.

IV. 4) Les incidences du SCoT sur l'exposition des biens et personnes aux risques et nuisances

Les objectifs d'augmentation du nombre d'habitants et d'emplois sur le Born vont engendrer une augmentation de la population aux risques ainsi qu'aux nuisances sonores. Des quantités de déchets supplémentaires seront également générées. Afin de limiter ces effets, le SCoT prône une politique d'aménagement qui prend en compte les risques naturels et technologiques et les nuisances sonores pour s'en éloigner au maximum, et impose des conditions nécessaires à la bonne performance de la collecte sélective des déchets pour en assurer une gestion adéquate.

Le développement envisagé s'accompagnant d'une imperméabilisation des sols, le ruissellement des eaux pluviales s'en trouvera accentué, augmentant les volumes arrivant jusqu'aux cours d'eau et pouvant donc provoquer des inondations. Pour atténuer cet effet et réduire le risque inondation, le DOO prévoit le maintien d'espaces non imperméabilisés et des mesures de gestion des eaux pluviales dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement.

Les objectifs de développement économique pourraient entraîner une augmentation des risques technologiques et des nuisances. Toutefois le SCoT impose aux activités nouvelles qui pourraient générer des risques importants de s'installer à distance des zones urbanisées, des secteurs de projets et des réservoirs de biodiversité, permettant d'en limiter les impacts et d'en maîtriser les risques.

D'autre part, le territoire met en place, à travers le SCoT, des mesures pour le développement des transports collectifs, visant à proposer une alternative à l'usage de l'automobile et ainsi à réduire les nuisances sonores, les émissions de polluants et l'insécurité routière.

IV. 5) Les incidences du SCoT sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les choix énergétiques

L'augmentation de la population et le développement d'activités économiques et commerciales va inévitablement provoquer un accroissement de la demande énergétique, majoritairement satisfaite au moyen d'énergies fossiles, et une hausse des émissions de gaz à effet de serre que ces consommations génèrent. Cette hausse des besoins proviendra :

- des consommations dans le bâtiment (chauffage, production d'eau chaude sanitaire...) puisque les nouvelles constructions, bien que soumises à la Réglementation Thermique en vigueur et donc à des contraintes exigeantes en termes de consommations d'énergie, induiront une augmentation des consommations d'énergie par rapport à la situation actuelle
- des consommations de carburant pour les trajets automobiles quotidien qui restent prédominants.

Le SCoT prend toutefois des mesures qui auront pour effet d'atténuer cette hausse des consommations et émissions qui en résultent :

- En favorisant la réhabilitation du bâti ancien de manière à, notamment, réduire les consommations d'énergie dans ce secteur
- En imposant la définition d'objectifs de performance énergétique dans les nouveaux projets d'aménagement d'ensemble et la mise en œuvre de principes bioclimatiques qui visent à optimiser les apports de lumière et de chaleur naturels tout en se protégeant des trop fortes chaleurs en été.
- En mettant en place une organisation urbaine en faveur d'une plus grande offre de proximité, c'est-à-dire qui rapproche les zones habitées des lieux d'emplois, des commerces et des services, pour une réduction des besoins en déplacement
- En favorisant le développement des énergies renouvelables : autorisation des installations et constructions permettant leur production, développement des réseaux de chaleur, soutien des filières bois-énergie et méthanisation, qui représentent un important potentiel sur le territoire.

V. Dispositif de suivi

Afin de suivre les effets de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) sur l'environnement, plusieurs indicateurs de suivi ont été identifiés et regroupés dans un tableau.

Des indicateurs sont ainsi proposés pour les différentes thématiques environnementales étudiées dans le cadre du SCoT, telles que les paysages, la biodiversité et les Trames Vertes et Bleues, la ressource en eau, les risques et nuisances, la gestion de déchets ou encore l'énergie.

Les indicateurs proposés permettent ainsi d'identifier une valeur initiale calculée à l'approbation du SCoT, afin de pouvoir la comparer dans le temps sur sa durée de vie (3 ans).

Parmi les indicateurs proposés pour chaque thématique figurent par exemple :

- les coupures d'urbanisation identifiées en zones A et N dans les documents d'urbanisme,
- les surfaces en réservoirs de biodiversité dans les Trames Vertes et Bleues du SCoT et des documents d'urbanisme,
- le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif,
- le nombre de constructions au sein des secteurs affectés par le bruit réglementé des principales infrastructures routières,
- la quantité d'ordures ménagères produites par habitant et par an,
- les consommations énergétiques liées au secteur de l'habitat,
- etc.

